

**M. TURLOTTE** : Est-ce que vous avez étudié la possibilité ou non qu'il y ait une piétonisation partielle du centre-ville ? Ou est-ce que ça n'est pas un axe que vous avez été amenés à examiner ?

**M. GARNIER (ATOPIA)** : Les éléments de mobilités douces peuvent être un objectif du PLU. Mais la piétonisation relève plus d'un arrêté municipal ou d'autres procédures.

**M. WEHLÉ (ATOPIA)** : Je complète la réponse de mon collègue. L'élaboration d'un PLU est soumise à des règles et des objectifs nationaux, notamment issus de la Loi Climat et résilience, avec la trajectoire de zéro émission nette à 2050. Donc une diminution des émissions carbone, dans lesquelles les mobilités jouent un rôle important. C'est une composante de la construction d'un PLU.

**M. TURLOTTE** : Est-ce que les urbanistes que vous êtes peuvent nous indiquer — et je crois que des études commencent à être faites sur le sujet — qu'une piétonisation, d'une manière générale, n'est pas un projet qui porte tort aux commerces ? Aujourd'hui, si je lis les études qui sont faites, on peut globalement dire que ce n'est pas le cas.

**M. WEHLÉ (ATOPIA)** : Il ne sera pas répondu à cette question. Ce n'est pas un élément de compréhension du document que vous avez.

**M. MARCELIN** : Vous parlez de complémentarité entre les quartiers, d'améliorer ces dessertes entre quartiers. Quel est le critère principal que vous allez prendre en compte pour améliorer les dessertes entre quartiers ? Par exemple, on essaie de limiter la voiture en ville, les dessertes à vélo, ...

**M. GARNIER (ATOPIA)** : Les différents moyens sont plus évoqués dans le PADD intégral (la présentation en séance étant une synthèse). Tous les outils purement réglementaires qui peuvent être associés à ce PADD n'ont pas encore fait l'objet d'une réflexion, et seront abordés dans la prochaine phase (outils réglementaires).

**M. MARCELIN** : Ce que vous présentez aujourd'hui n'est pas définitif, ça peut faire l'objet d'une amélioration ?

**M. GARNIER (ATOPIA)** : le PADD peut être modifié à la marge. Si jamais les orientations venaient à changer, il faudrait faire un nouveau débat.

**Mme COMMEIGNES** : Je m'interroge sur l'aspect concertation. Je suis toujours choquée quand j'entends parler d'une troisième gare comme si c'était pratiquement acquis et fait. Par moments, c'est oui, c'est non. Comment peut-on parler de concertation quand d'emblée on nous impose un projet ? On ne sait jamais précisément qui le défend, qui l'envoie. C'est un peu comme l'histoire du vélorail à Étampes. Certains habitants étaient hostiles, mais ils ont fini par se taire. Mais ce qui me paraît important, parce que ça doit être démocratique, c'est qui avance cette idée de troisième gare ? Ça s'oppose à une idée logique de développement durable.

**M. EL M'KHANTER** : Mme le Maire, si vous le permettez, je voulais remercier ATOPIA pour le travail fourni, le professionnalisme et la qualité de l'exposé.

**Mme GIRARDEAU** : Je me joins aux remerciements de M. EL M'KHANTER, mais je sais que le travail n'est pas terminé et que vous allez le poursuivre pendant encore de longs mois. Juste quelques précisions sur les questions qui ont été posées.

Mme COMMEIGNES, le vélorail a été initié par le Département et la Communauté d'agglomération. C'est donc vers eux que vous vous tourniez pour avoir plus de précisions. En ce qui concerne la troisième gare, elle a été effectivement inscrite dans le plan État-Région. Ça veut dire qu'il va y avoir des études pour savoir si oui ou non cette troisième gare doit se développer et comment quelles en seront les conséquences. Donc encore des années d'études. C'est une perspective commune avec les communes de Brière, de Morigny et d'Étréchy,

qui permettraient également d'enlever toutes les voitures ventouses qui **encombrent les rues d'Étampes**. C'est quelque chose sur quoi on est en train de réfléchir. Mais, pour pouvoir **conduire une réflexion**, il faut que le projet soit inscrit quelque part. Le sujet pour l'instant n'est pas tranché. **C'est une perspective à étudier** : voir les bénéfiques, les inconvénients, etc., et après prendre la décision en concertation.

Quant à la piétonisation du centre-ville (réponse à M. TURLOTTE), sachez qu'il y a toute une réflexion dans le cadre du dispositif Action cœur de ville sur la dynamisation et le commerce du centre-ville. Votre question concerne plutôt Action cœur de ville. Je crois que j'ai répondu à toutes les remarques. Je repasse la parole à M. HÉBERT.